

ASSEMBLÉE NATIONALE

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2136

présenté par

M. Gérard, Mme Vanceunebrock, Mme Avia, M. Damien Adam, Mme Janvier, Mme Gaillot,
Mme Bagarry, Mme De Temmerman, Mme Fontaine-Domeizel, M. Baichère et M. Bois

ARTICLE 22

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.